Fédération Syndicale Unitaire
www.fsu-cralpc.org

Déclaration préalable des représentant.e.s FSU

au CT du 18 juin 2018

Cette déclaration préalable portera sur cinq points d'actualité.

1 - Le projet de loi « avenir professionnel » déposé au Parlement, porte une réforme majeure de l'apprentissage qui réduit les prérogatives des Régions. A l'inverse, en matière d'orientation et d'information professionnelles, le projet de loi élargit les compétences des Régions et prévoit le transfert à ces dernières des délégations régionales de l'ONISEP.

Cette réforme va impacter de façon significative l'organisation des services et les missions d'un certain nombre d'agents du Pôle Formation et Emploi ainsi que du Pôle Education et citoyenneté.

A ce stade, il paraît essentiel que le CT soit informé des réflexions et projets en cours, dont certains sont assez avancés - visant à adapter notre organisation à ces évolutions de compétences.

2 – Un mot également sur l'hémorragie des cadres supérieurs de notre institution. A de nombreuses reprises dans cette instance, notre collègue Yves Chaîneau de la FAFPT a égrené le nom des directions qui voyaient leur responsable partir vers des cieux plus cléments. L'annonce du départ de notre DGS, après celle coup sur coup du DRH, d'une de ses sous-directrices, du DSI, et tout récemment d'une DGA, semble accélérer un mouvement qui a déjà vu un grand nombre de cadres supérieurs, nous quitter. Ce mouvement nous inquiète au plus haut point. Nous y voyons le signe du mal-être professionnel de bon nombre de cadres et nous nous interrogeons sur les conséquences en termes de fragilisation de l'organisation de notre institution.

3 – Le CT de ce jour va examiner une nouvelle organisation de la maintenance informatique en direction des lycées. Cette réorganisation impacte plus fortement les agents de maintenance du site de Limoges, dont nous allons entendre une délégation. Sur ce dossier, comme à chaque fois qu'il est question d'évolution des missions des agents, il est impératif d'écouter les agents ainsi que les propositions qu'ils font. A chaque fois, elles témoignent de leur souci du service public. Hélas c'est souvent l'inverse qui se passe, nous avons encore à l'esprit l'exemple douloureux des ex-animateurs culturels des lycées du site de Poitiers ou bien les agents des équipes mutualisées STL et STEEV du site de Limoges. Ces derniers ne sont toujours pas entendus par l'autorité territoriale, leurs arguments relatifs à l'efficacité du service rendu ne sont pas pris en compte. Nous demandons toujours une vraie concertation pour l'organisation du travail et des horaires de ces collègues.

Le CT va également examiner une proposition de transfert des missions et des agents qui les exercent vers la nouvelle agence du livre et du cinéma (ALCA). L'ALCA ne paraît pas aujourd'hui prête à accueillir ces agents dans des conditions sécurisées à la fois quant aux missions et aux conditions d'emplois. Nous demandons donc le report de ce dossier à un prochain CT.

4 – Il nous reste encore quelques semaines pour solder le dossier « temps de travail » et lever les ambiguïtés qui demeurent. Nous attirons une fois de plus l'attention de l'autorité territoriale sur la question de la prise en compte des jours fériés lorsqu'ils tombent un jour de semaine. Nous attendons toujours avec impatience le bilan des heures de travail réalisées par les agents des services en 2017, seul celui du site de Bordeaux en 2016 nous a été communiqué.

5 – Enfin, la non présentation du bilan social 2017 avant l'échéance réglementaire du 1er juillet nous interroge. Nous comprenons que la charge de travail qui échoit à la DRH ne permette pas de présenter ce bilan dans les délais, cela rappelle la nécessité de renforcer les effectifs de la DRH. Nous voulons souligner l'importance de la présentation du bilan social qui sera le 1er de la Nouvelle Aquitaine et du débat qui doit l'accompagner au Comité technique.